

Espace famille

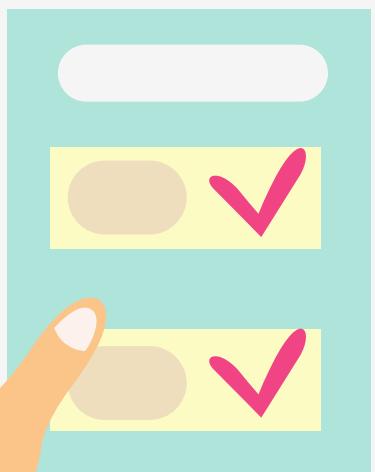
Année scolaire
2025 / 2026



À partir du lundi
16/06/2025
9h00



Toute inscription est
soumise à l'obligation de
fournir les documents



Pour inscrire un enfant aux activités, les documents suivants sont obligatoires

Dans la partie famille

1

Attestation de responsabilité civile

Celle-ci est nécessaire pour prévenir d'éventuels accidents que pourrait involontairement causer un enfant (blesser un autre enfant, casser un matériel...).

2

Attestation CAF ou MSA

L'attestation CAF ou MSA est un justificatif de ressources sur lequel la commune se base pour la facturation des activités proposées.

3

Justificatifs si garde alternée ou séparation

Le service enfance doit se conformer aux décisions de justice.

Pour cela, le parent doit produire le jugement portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale.

Dans la partie enfant

1

Attestation d'aisance aquatique

Utile dans le cadre de certaines activités proposées.

2

Copie des vaccins

Une copie des pages du carnet de santé afférentes à la vaccination de l'enfant est suffisante lors de l'inscription de l'enfant. L'enfant ne pourra être admis que s'il est à jour de ses obligations vaccinales.

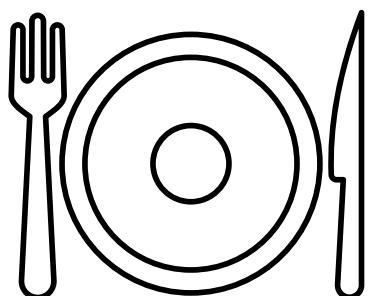
3

PAI, Ordonnance

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un document écrit entre le médecin, l'école et les services enfance qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Prendre le temps de remplir les informations sanitaires et personnelles de chaque enfant, pour un accueil de qualité

étape 1



Régime alimentaire

- Sans viande*
- Sans porc*
- PAI
- Spécialité Alimentaire (Justificatif médical)
- Sans régime
- Sans bœuf*

*Élément retiré du menu mais non remplacé

Cliquer sur votre enfant

étape 2

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

- Indiquer le lien de parenté des personnes autorisées
- Surtout père et mère



étape 3

Informations sanitaires

- Nom du médecin traitant
- Notifier :
 - les derniers vaccins (mise à jour à 2 ans - 6 ans ..)
 - Maladies
 - Autres informations



étape 4

Autorisations

- CDAP
- Transport (sorties)
- Photographie
- Médicaments
- Hospitalisation
- Rentrer seul(e)
- Autorisation de sortie



Dans la rubrique entourage familial, ne pas oublier de renseigner les coordonnées téléphoniques